

LE PAPE ET LES OUVRIERS

LETTRE ENCYCLIQUE DE N. T. S. P. LÉON XIII

PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE

A tous les Patriarches, Primats, Archevêques et Evêques du monde catholique, en grâce et communion avec le siège apostolique

DE LA CONDITION DES OUVRIERS

A TOUTS NOS VÉNÉRABLES FRÈRES LES PATRIARCHES, PRIMATS, ARCHEVÊQUES, EVÊQUES DU MONDE CATHOLIQUE EN GRÂCE ET COMMUNION AVEC LE SIÈGE APOSTOLIQUE.

LÉON XIII, PAPE

VÉNÉRABLES FRÈRES SALUT ET BÉNÉDICTION APOSTOLIQUE

Etat de la Société

La soif d'innovations qui, depuis longtemps, s'est emparée des sociétés et les tient dans une agitation fébrile devant, tôt ou tard, passer des régions de la politique dans la sphère voisine de l'économie sociale. — Et, en effet, ces progrès incessants de l'industrie, ces routes nouvelles que les arts se sont ouvertes, l'altération des rapports entre les ouvriers et les patrons, l'affluence de la richesse dans les mains du petit nombre a coté de l'indigence de la multitude, l'opinion enfin plus grande que les ouvriers ont conçue d'eux-mêmes, et leur union plus compacte, tout cela, sans parler de la corruption des mœurs, a pour résultat final un redoutable conflit. Partout les esprits sont suspens et dans une anxiété attendue, ce qui suffit à lui seul pour prouver combien de graves intérêts sont en jeu.

Cette situation préoccupante et exerce à la fois le génie des doctes, la prudence des sages, les délibérations des réunions populaires, la perspicacité des législateurs et les conseils des gouvernements, et il n'est pas de cause qui saisisse en ce moment l'esprit humain avec autant de véhémence. — C'est pourquoi, Vénérables Frères, ce que, pour le bien de l'Eglise et le salut commun des hommes, Nous avons fait ailleurs par nos Lettres sur la souveraineté chrétienne, la liberté humaine, la constitution chrétienne des Etats et sur d'autres sujets analogues, afin de réfuter, selon qu'il nous semblait opportun, les opinions erronées et fallacieuses. Nous jugeons devoir le réitérer aujourd'hui et pour les mêmes motifs, en vous entretenant de la condition des ouvriers.

Ce sujet, Nous l'avons, suivant l'occasion, effleuré plusieurs fois; mais la conscience de Notre charge apostolique Nous fait un devoir de le traiter dans ces Lettres plus explicitement et avec plus d'ampleur, afin de mettre en évidence les principes d'une solution conforme à la justice et à l'équité.

Difficulté du problème social

Le problème n'est pas aisé à résoudre, ni exempt de péril. Il est difficile, en effet, de préciser avec justice les droits et les devoirs qui incombent à la fois au riche et au pauvre, au propriétaire et au travailleur. D'autre part, le problème n'est pas sans danger, parce que trop souvent des hommes turbulents et astucieux cherchent à en dénaturer le sens et en profitent pour exciter les multitudes et fomenter des troubles. Quant à l'Etat, Nous sommes persuadés, et tout le monde est en mesure de le constater, qu'il n'est pas en mesure de résoudre ce problème, et qu'il faut, par des mesures promptes et efficaces, venir en aide aux hommes des classes inférieures, attendu qu'ils sont pour la plupart dans une situation d'infortune et de misère inméritée.

Deux erreurs contraires au droit de propriété. — Et qu'on n'en appelle pas à la providence de l'Etat, car l'Etat est postérieur à l'homme, et avant qu'il ait pu se former, l'homme déjà avait reçu de la nature le droit de vivre et de protéger son existence. Naturellement, non plus à la légitimité de la propriété privée que Dieu a donnée à l'homme, mais à la propriété publique, c'est-à-dire à la propriété qui a été livrée aux hommes pour qu'ils la dominassent et la gouvernassent ensemble. Tel n'est pas le sens de cette vérité. Elle signifie uniquement que Dieu n'a assigné de part à aucun homme en particulier, mais a voulu abandonner la délimitation des propriétés à l'industrie humaine et aux institutions des peuples.

Au reste, quoique divisée en propriétés privées, la terre ne laisse pas de servir à la commune utilité de tous, attendu qu'il n'est personne parmi les hommes qui ne se nourrisse du produit des champs. Qui en manque y supplée par le travail, de telle sorte que l'on peut affirmer, en toute vérité, que le travail est le moyen universel de pourvoir aux besoins de la vie, soit qu'on l'exerce dans un fonds propre, ou dans quelque autre lieu dont la rémunération ne se tire que des produits multiples de la terre avec lesquels elle est convertissable.

La propriété privée est conforme à la nature. — De tout cela il ressort, une fois de plus, que la propriété privée est pleinement conforme à la nature. La terre, en effet, n'est destinée à l'homme qu'avec abondance des choses nécessaires à la conservation de sa vie et plus encore à son perfectionnement, mais elle ne le pourrait d'elle-même sans la culture et les soins de l'homme.

Or, en étant consommé par les ressources de son esprit et les forces de son corps, l'homme ne peut procurer de biens de la nature? Il s'applique pour ainsi dire à lui-même la portion de la nature corporelle qu'il cultive, et y laisse comme une certaine empreinte de sa personne, au point qu'on ne peut lui enlever sans injustice ce qu'il a acquis par son travail, et qu'il n'est pas permis de violer son droit en n'importe quelle manière.

Le droit individuel, et la Famille. — La force de ces raisonnements est d'une évidence telle, qu'il est permis de s'étonner comment certains tenants d'opinions si rancunées peuvent encore y contredire, en accordant à l'homme le droit de propriété individuelle, et en refusant à l'Etat le droit de posséder en qualité de propriétaire ce sol où il a bâti, cette portion de terre qu'il a cultivée.

Il ne voit donc pas qu'il dépeuplant par là cet homme du fruit de son labour; car enfin ce champ remué avec art par la main du cultivateur s'attribue cette terre arrosée de sueurs de celui qui l'a cultivée? De même que l'effet suit la cause, ainsi est-il juste que le fruit du travail soit au travailleur.

C'est donc avec raison que l'universalité du genre humain, sans s'émouvoir des opinions contraires, a reconnu que la terre, en considérant attentivement la nature, que dans son état primitif, le fondement de la répartition des biens et des propriétés privées; c'est avec raison que la coutume de tous les siècles a sanctionné une situation si conforme à la nature de l'homme et à la vie calme et paisible des sociétés. — De leur côté, les lois civiles qui tirent leur valeur, quand elles sont justes, de la loi naturelle, confirment ce même droit et le protègent par la force. — Enfin l'auto-critique des lois divines vient y apposer son sceau, en défendant sous une peine très grave, jusqu'à l'adultère, de violer le droit de propriété. — Tu ne convoiteras pas la femme de ton prochain, ni sa maison, ni son champ, ni sa servante, ni son bœuf, ni son âne, ni rien de ce qui est à lui (1).

Impuissance du socialisme. — Les socialistes, pour guérir ce mal, poussent à la haine jalouse les pauvres contre ceux qui possèdent, et prétendent que toute propriété de biens privés doit être supprimée, que les biens d'un chacun doivent être communs à tous et que leur administration doit revenir aux municipalités ou à l'Etat. Moyennant cette translation des propriétés et cette égale répartition entre les citoyens des richesses et de leurs commodités, ils se flattent de porter un remède efficace aux maux présents. Mais pareille théorie, loin d'être capable de mettre fin au conflit, ferait tout à l'ouvrage si elle était mise en pratique. D'ailleurs, elle est souverainement injuste, en ce qu'elle viole les droits légitimes des propriétaires, qu'elle dénature les fonctions de l'Etat et tend à bouleverser de fond en comble l'édifice social.

Le travail, base effective de la propriété. — De fait, comme il est facile de le comprendre, la raison intrinsèque du travail entrepris par quiconque exerce un art lucratif, le but immédiat visé par le travailleur, c'est de conquérir un bien qu'il possède en propre et comme lui appartenant; car, s'il met à la disposition d'autrui ses forces et son industrie, ce n'est pas évidemment pour un motif autre, sinon pour obtenir de quoi pourvoir à son entretien et aux besoins de la vie, et il attend de son travail non seulement le droit au salaire, mais encore un droit strict et rigoureux d'en user comme bon lui semblera.

Si donc, en réduisant ses dépenses, il est arrivé à faire quelques économies, et si, pour s'en assurer la conservation, il les a par exemple réalisées dans un champ, il est de toute évidence que ce champ n'est pas autre chose que le salaire transformé; le fonds ainsi acquis sera la propriété de l'artisan, et même titre que la rémunération même de son travail. Mais qui ne voit que ce n'est précisément en cela que consiste le droit de propriété mobilière et immobilière? Ainsi, cette conversion de la propriété privée en propriété collective, tant préconisée par le socialisme, n'aurait d'autre effet que de rendre la situation des ouvriers plus précaire, en leur retirant la libre disposition de leur salaire et en leur enlevant par le fait même tout espoir et toute possibilité d'agrandir leur patrimoine et d'améliorer leur situation.

La propriété privée et personnelle est pour l'homme le droit naturel. — Mais, et ceci paraît plus grave encore, le remède proposé est en opposition flagrante avec la justice, car la propriété privée et personnelle est pour l'homme de droit naturel. Il y a, en effet, sous ce rapport, une très grande différence entre l'homme

et les animaux dénués de raison. Ceux-ci ne sont gouvernés par eux-mêmes, ils sont dirigés et gouvernés par la nature, mouvant un double instinct, qui, d'une part, tient leur activité constamment en éveil et en développe les forces; et d'autre, provoque tout à la fois et circonscrit chacun de leurs mouvements.

Un premier instinct les porte à la conservation et à la défense de leur vie propre, un second à la propagation de l'espèce; et ce double résultat, ils l'obtiennent aisément par l'usage des choses présentes et mises à leur portée. Ils seraient d'ailleurs incapables d'aller au-delà, puisqu'ils ne sont mus que par les sens et par chaque objet particulier que les sens perçoivent. — Bien autre est la nature humaine. En l'homme d'abord, réside dans la perfection toute la vertu de la nature sensitive et dès lors il lui revient, non moins qu'à celle-ci, de jouir de ses objets physiques corporels. Mais la vie sensitive, même possédée dans toute la mesure, ne constitue pas toute la nature humaine, mais lui est bien inférieure et faite pour lui obéir et lui être assujettie.

Ce qui excelle en nous, qui nous fait hommes et nous distingue essentiellement de la bête, c'est la raison ou l'intelligence, et en vertu de cette prérogative, il faut reconnaître à l'homme non seulement la faculté générale d'usage des choses extérieures, mais en plus le droit stable et perpétuel de les posséder, tant celles qu'il consomme par l'usage que celles qui demeurent après son avoir servi. Une considération plus profonde de la nature humaine va faire ressortir même encore cette vérité. L'homme embrasse par son intelligence une infinité d'objets, et aux choses présentes il ajoute et rajoute les choses futures; il est d'ailleurs le maître de ses actions, aussi, sous la direction de la loi éternelle et sous le gouvernement universel de la Providence divine, est-il en quelque sorte à lui-même et sa loi sa providence.

C'est pourquoi il a le droit de choisir les choses qu'il estime les plus aptes non seulement à pourvoir au présent, mais encore au futur. D'où il suit qu'il doit avoir sous sa domination non seulement les produits de la terre, mais encore la terre elle-même qu'il voit appelée à être par sa fécondité sa pourvoyeuse de l'avenir. Les nécessités de l'homme ont de perpétuels retours; satisfaites aujourd'hui, elles renaissent demain avec de nouvelles exigences.

Il a donc fallu, pour qu'il pût y faire droit en tout temps, que la nature mit à sa disposition un élément stable et permanent, capable de lui en fournir périodiquement les moyens. Or, cet élément ne pouvait être que la terre avec ses ressources toujours fécondes.

Les droits de la famille. — C'est pourquoi, toujours sans doute dans la sphère que lui détermine sa fin immédiate, elle jouit, pour le choix et l'usage de tout ce qu'exigent sa conservation et l'entretien de sa vie, de droits, de droits au moins égaux à ceux de la société civile. Au moins égaux, disons-Nous, car la société domestique a sur la société civile une priorité logique et une priorité réelle, aux quelles participent nécessairement ses droits et ses devoirs. Que si les individus, si les familles et les sociétés indépendantes y trouvaient au lieu d'un soutien un obstacle, au lieu d'une protection une diminution de leurs droits, la société serait bientôt plus à fuir qu'à rechercher.

Les droits et les devoirs de l'Etat. — Vouloir donc que le pouvoir civil envahisse arbitrairement jusqu'au sanctuaire de la famille, c'est une erreur grave et funeste. Assurément il existe quelque part une famille qui se trouve dans une situation désespérée et qui fasse de vains efforts pour en sortir, il est juste que, dans de telles circonstances, le pouvoir civil intervienne et vienne en aide à chaque famille et à chaque individu. De même, s'il existe quelque part un foyer domestique qui soit le théâtre de graves violations des droits naturels, que le pouvoir public y rende son droit à un chacun.

C'est n'en point là usurper sur les attributions des citoyens, c'est affirmer leurs droits, les protéger, les défendre comme il convient. Là, toutefois, s'arrête l'action de ceux qui président à la chose publique; la nature leur interdit de dépasser ces limites. L'autorité paternelle ne saurait être abolie, l'absorption de l'Etat, elle a sa source, et la vie humaine prend la sienne. Les fils sont quelque chose de leur père; ils sont en quelque sorte une extension de sa personne; et, pour parler avec justesse, ce n'est pas immédiatement par eux-mêmes qu'ils s'agrégent et s'incorporent à la société civile, mais par l'intermédiaire de la société domestique dans laquelle ils sont nés. De ce que les fils sont naturellement quelque chose de leur père, il s'ensuit qu'ils doivent rester sous la tutelle des parents jusqu'à ce qu'ils aient acquis l'usage du libre arbitre (2). Ainsi, en substituant à la providence paternelle la providence de l'Etat, les socialistes vont contre la justice naturelle et brisent les liens de la famille.

Conséquences funestes de la théorie socialiste. — Mais, en dehors de l'injustice de leur système, on n'en voit que trop toutes les funestes conséquences; la perturbation dans tous les rangs de la société, une odieuse et insupportable servitude pour tous les citoyens, la porte ouverte à toutes les injustices, à tous les mécontentements, à toutes les dissidences; le talent et l'habileté privés de leurs stimulants, et, comme conséquence nécessaire, les richesses tombent dans leur source; enfin, à la place de cette égalité tant rêvée, l'égalité dans le dénuement, dans l'indigence et la misère.

Par tout ce que Nous venons de dire, on comprend que la théorie socialiste de la propriété collective est absolument à repousser, comme préjudiciable à eux-mêmes, qu'on veut secourir, contraire aux droits naturels des individus; comme dénaturant les fonctions de l'Etat et troublant la tranquillité publique. Qu'il reste donc bien établi que le premier fondement à poser par tous ceux qui veulent sincèrement le bien du peuple, c'est l'inviolabilité de la propriété privée. A présent, expliquons où il convient de chercher le remède tant désiré.

Remède à la malheureuse condition du peuple. — C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit; car la question qui s'agit est d'une nature telle, qu'il n'est pas de faire appel à la religion et à l'Eglise, ni de moins de lui trouver jamais une solution efficace. Or, comme c'est à nous principalement qu'ont été confiées la sauvegarde de la religion et la dispensation de ce qui est du domaine de l'Eglise, Nous faisons appel à vos yeux de tous négliger Notre devoir.

Assurément, une cause de cette gravité demandée encore à d'autres agents leur part d'activité et d'efforts; Nous voulons parler des gouvernements, des maîtres et des riches, des ouvriers eux-mêmes dont le salut est en jeu. Mais ce que Nous affirmons sans hésitation, c'est l'innanité de leur action en ce qui concerne l'Eglise, en effet, qui pousse dans l'Evangile des doctrines capables de mettre fin à un conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui évitant tout ce qu'il a d'âpre et d'âpre. L'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun; l'Eglise, qui, par une foule d'institutions

éminemment bienfaisantes, tend à améliorer le sort des classes pauvres; l'Eglise, qui veut et désire ardemment que toutes les classes mettent en commun leurs lumières et leurs forces pour donner à la question ouvrière la meilleure solution possible; l'Eglise enfin, qui estime que les lois et l'autorité publique doivent, avec mesure sans doute et avec sagesse, apporter à cette solution leur part de concours.

Premier principe à mettre en avant : L'homme doit prendre en patience sa condition. — Le premier principe à mettre en avant, c'est que l'homme doit prendre en patience sa condition; il est impossible que, dans la société civile, tout le monde soit élevé au même niveau. Sans doute, c'est là ce que poursuivent les socialistes; mais, dans l'ordre actuel, tous les efforts sont vains. C'est elle, en effet, qui a disposé parmi les hommes des différences aussi multiples que profondes: différences d'intelligence, de talent, d'habileté, de santé, de forces; différences nécessaires, d'où naît spontanément l'inégalité des conditions. Cette inégalité, dans l'ordre actuel, n'est que le reflet de la société comme tel individu; car la vie sociale requiert un organisme très varié et des fonctions fort diverses; et ce qui porte précisément les hommes à se partager ces fonctions, c'est surtout la différence de leurs conditions respectives. — Pour ce qui regarde le travail en particulier, l'homme dans l'ordre même d'aujourd'hui, n'est pas destiné à vivre dans l'oisiveté; mais ce que la volonté est embrassée librement comme un exercice agréable, la nécessité y a ajouté, après le péché, le sentiment de la douleur et l'imposée comme une expiation. *Maledicta terra in qua operatus est homo in sudore facis panem suum, et comeditis de fructibus terrae suae* (3).

« La terre sera maudite à cause de toi; c'est par le travail que tu en tireras ta subsistance tous les jours de ta vie. »

Il en est de même de toutes les autres calamités qui ont fondé sur l'homme, et de toutes les autres misères de fin ni de trêve, parce que les funestes fruits du péché sont amers, âpres, acerbés, et qu'ils accompagnent nécessairement l'homme jusqu'à son dernier soupir. Or, la douleur et la souffrance sont l'appanage de l'humanité, et les hommes auront beau tout essayer, tout tenter pour les éviter, ils y seront toujours et dans le présent et dans l'avenir de plus terribles calamités que celles du présent. Le meilleur parti consistait à voir les choses telles qu'elles sont, et comme Nous l'avons dit, à chercher ailleurs un remède capable de soulager nos maux.

Erreur capitale dans la question : Croire que les riches et les pauvres sont ennemis-nés. — L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les riches et les pauvres sont ennemis-nés. L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les riches et les pauvres sont ennemis-nés. L'erreur capitale dans la question présente, c'est de croire que les riches et les pauvres sont ennemis-nés.

Les devoirs des pauvres et les devoirs des riches. — Et d'abord toute l'économie des vérités religieuses, dont l'Eglise est la gardienne et l'interprète, est de nature à rapprocher et à réconcilier les riches et les pauvres, en rappelant aux deux classes leurs devoirs mutuels, et à leur faire sentir que, dans l'ordre actuel, ce n'est pas de se combattre mutuellement dans un duel obstiné. C'est là une aberration telle qu'il faut placer la vérité dans une doctrine qui n'est autre que la vérité. C'est de même que, dans le corps humain, les membres, malgré leur diversité, s'adaptent merveilleusement l'un à l'autre, de façon à former un tout exactement proportionné et qu'on pourrait appeler symétrique, ainsi, dans la société, les deux classes sont destinées par la nature à s'unir harmonieusement et à se servir mutuellement. Elles ont un intérêt commun à ce que l'impérieux besoin l'une de l'autre; il ne peut y avoir de capital sans travail, ni de travail sans capital. La concordance engendre l'ordre et la beauté; au contraire, d'un conflit perpétuel il ne peut résulter que la confusion des idées, la sauvagerie. Or, pour dirimer les deux classes, il faut que les institutions chrétiennes possèdent une vertu admirable et multiple.

Le travail du corps, au témoignage commun de la raison et de la philosophie chrétienne, doit être un sujet de gloire, fait honneur à l'homme, parce qu'il lui fournit un noble moyen de soutenir sa vie. Ce qui est honteux et inhumain, c'est d'user de l'homme comme d'un vil instrument de lucre, de ne l'estimer qu'en proportion de la vigueur de ses bras. — Le chrétienisme, en outre, pressent qu'il s'agit de l'âme, et que l'âme est le plus précieux des biens. Aux maîtres il revient de veiller qu'il y soit donné pleine satisfaction; que l'ouvrier ne soit point livré à la séduction et aux sollicitations corruptrices; que rien ne vienne affaiblir en lui l'esprit de famille, ni les habitudes d'économie. Défense encore aux maîtres d'imposer à leurs subordonnés un travail au-dessus de leurs forces ou en désaccord avec leur âge ou leur sexe.

Le patron doit donner à chacun le salaire qui convient. — Mais, parmi les devoirs principaux du patron, il faut mettre au premier rang celui de donner à chacun le salaire qui convient. Assurément, pour que le salaire soit juste, il faut que le patron se souvienne de la mesure de la vie et de la mesure de la santé; que le riche et le pauvre se souviennent d'exploiter la pauvreté et la misère et spéculer sur l'indigence sont choses que réprouvent également les lois divines et humaines. Ce qui serait un crime à crié vengeance au ciel, serait de frustrer quelqu'un du fruit de ses travaux. *Vultis* chacun; l'Eglise, qui, par une foule d'institutions

meur est montée jusqu'aux oreilles du Dieu des armées. (Jae. V, 4) (4).

Le riche doit s'interdire tout acte de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre. — Enfin les riches doivent s'interdire religieusement tout acte violent, toute fraude, toute manœuvre usuraire qui serait de nature à porter atteinte à l'épargne du pauvre, et cela d'autant plus qu'il est moins apte à se défendre et que son avoir, pour être de mince importance, revêt un caractère plus sacré.

Pour comprendre la vie actuelle il faut croire à la vie future. — L'obéissance à ces lois, Nous le demandons, ne suffit-elle pas à elle seule pour faire cesser tout antagonisme et à supprimer les querelles? L'Eglise, toutefois, instruite et dirigée par Jésus-Christ, porte ses vœux encore plus haut; elle propose un corps de préceptes plus complet, parce qu'elle ambitionne de resserrer l'union des deux classes jusqu'à les unir l'une à l'autre par les liens d'une véritable amitié. — Nul ne saurait avoir une intelligence vraie de la vie mortelle, ni l'estimer à sa juste valeur, s'il ne s'élève jusqu'à la considération de cette autre vie qui est immortelle. Supprimez celle-ci et aussitôt toute forme et toute vraie notion de l'humanité disparaît; bien plus, l'univers entier devient un impénétrable mystère.

Quand nous aurons quitté cette vie, alors seulement nous commencerons à vivre; cette vérité, que la nature elle-même nous enseigne, est un dogme chrétien sur lequel repose, comme sur son premier fondement, toute l'économie de la religion. Non, Dieu ne nous a point fait pour ces choses fragiles et caduques mais pour les choses célestes et éternelles; ce n'est point comme un demeure fixe qu'il nous a donné cette terre, mais comme un lieu d'exil. Que vous abandoniez en richesses et en honneur ce qui est réputé biens de la fortune ou que vous en soyez privé, cela n'importe nullement à l'éternelle béatitude; l'usage que vous en ferez voilà ce qui intéresse. Jésus-Christ n'a point supprimé les afflictions, qui forment presque toute la trame de la vie mortelle, il en a fait des stimulants de la vertu et des sources de mérite; en sorte qu'il est point d'homme qui puisse prétendre aux récompenses éternelles s'il ne marche sur les traces sanglantes de Jésus-Christ. « Si nous souffrons avec lui, nous régnerons avec lui (5). » D'ailleurs, en choisissant de lui-même la croix et les tourments, il en a singulièrement adouci la force et l'amertume et afin de nous rendre encore la souffrance plus supportable, il l'a ajoutée à la grâce et à la promesse d'une récompense sans fin. « Car le moment si court et si léger des afflictions que nous souffrons en cette vie produit en nous le poids éternel d'une gloire souveraine et incomparable (6). »

Il sera demandé aux riches un compte très rigoureux. — Ainsi, les fortunés de ce monde sont avertis que les richesses ne les mettent pas à couvert de la douleur de tous les intérêts qui sont en cause, et que la vie éternelle n'est pas un obstacle (7); qu'ils doivent trembler devant les menaces insinuées de Jésus-Christ, profère contre les riches (8); qu'enfin, il viendra un jour où ils devront rendre à Dieu, leur juge, un compte très rigoureux de l'usage qu'ils auront fait de leur fortune.

La richesse, la pauvreté, la fraternité. — Sur l'usage des richesses, voici l'enseignement d'une excellence et d'une importance extrême que la philosophie a pu ébaucher, mais qu'il appartient à l'Eglise de nous donner dans sa perfection et de faire descendre de la connaissance à la pratique. Le fondement de cette doctrine est dans la distinction entre la juste possession des richesses et leur usage légitime. La propriété privée, Nous l'avons vu plus haut, est pour l'homme de droit naturel (9); l'exercice de ce droit est chose non seulement permise; surtout à qui vit en société, mais encore absolument nécessaire. Mais, quant à l'usage des richesses, l'Eglise répond sans hésitation : « Sois extérieur, l'homme ne doit pas tenir les choses extérieures pour privées, mais bien pour communes, de telle sorte qu'il en fasse part facilement aux autres dans les nécessités. C'est pourquoi l'apôtre a dit : *Divitibus hujus saeculi neque gloriati, neque tribuere, communicare* (10), » donne aux riches de ce siècle... de donner facilement, de communiquer leurs richesses. »

Nulassurément n'est tenu de soulager le prochain en prenant sur son bien rien retrancher de ce que la famille, ni même de rien retrancher de ce que la justice exige; mais la bienséance impose à sa personne : *Nul en effet ne doit vivre contrairement aux convenances* (11). Mais dès qu'on a suffisamment donné à la nécessité et au dénuement, c'est un devoir de verser le superflu dans le sein des pauvres (12). C'est un devoir non pas de stricte justice, mais de charité chrétienne, un devoir, par conséquent, dont on ne peut poursuivre l'accomplissement par les voies de la justice humaine. Mais, au-dessus des jugements de l'homme et de ses lois, il y a la loi et le jugement de Jésus-Christ, notre Dieu, qui nous persuade de toutes les manières de faire habituellement l'aumône : *Il est plus heureux, dit-il, celui qui donne que celui qui reçoit* (13), et le Seigneur tiendra pour faite ou refusée à lui-même, l'aumône qu'on aura faite ou refusée aux pauvres. « Chaque dres de mes frères que vous voyez, c'est à moi que vous l'avez faite (14). »

Du reste, il y a en quelques mots, le résumé de cette doctrine : Quoiconque a reçu de la divine bonté une plus grande abondance soit des biens extérieurs et du corps, soit des biens de l'âme, les a reçus dans le but de les faire servir à son propre perfectionnement, et, tout ensemble, comme ministre de la Providence, au soulagement des autres. C'est pourquoi « quelqu'un a-t-il le talent de la parole, qu'il promulgue de sa voix les biens de l'Eglise, qu'il ne se laisse pas par la miséricorde s'engourdir au fond de son cœur; l'art de gouverner, qu'il s'applique avec soin à le partager avec son frère et l'exercice et les fruits (15). »

Quant aux déshérités de la fortune, ils appellent l'Eglise que, selon le jugement de Dieu, l'homme ne peut pas se passer de leur aide. C'est pourquoi l'Eglise ne peut pas se passer de leur aide. C'est pourquoi l'Eglise ne peut pas se passer de leur aide.

Quoiconque tiendra sous son regard le modèle divin comprendra plus facilement ce que nous allons dire : que la vraie dignité de l'homme et son excellent désir dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il les console, tous ceux qui souffrent et qui pleurent (19); il embrasse avec une charité plus excellente, dans ses mœurs, c'est à dire dans sa vertu; que la vertu est le patrimoine commun des mortels, à la portée de tous, des petits et des grands, des pauvres et des riches; que seule la vertu et les mérites, n'importe à quel sujet, ils se trouvent, obtiendront la récompense de l'éternelle béatitude. Bien plus, c'est vers les classes infortunées que le Cœur de Dieu semble s'incliner davantage. Jésus-Christ appelle les pauvres des bienheureux (18); il invite avec amour à venir à lui, afin qu'il